

Feuille d'information de l'Association des Usagers du Bassin A flots



aubaf

Bienvenue à bord

Nous engageons ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous rejoindre. N'hésitez pas à nous contacter. Deux sujets nous occupent toujours :

Taxe d'habitation

Ainsi que nous nous étions engagés à le faire, nous avons communiqué à l'administration fiscale l'intégralité des documents qu'elle nous avait « réclamés » afin de procéder ou non à l'assujettissement à la taxe d'habitation. A ce jour, il semble que sa décision soit d'exonérer les bateaux qui apportent la preuve de leur capacité à se mouvoir. Huit propriétaires se sont fait connaître et ont communiqué la copie de marque de navigation Affaire à suivre.

Quels bassins pour demain ?

Autre sujet brûlant : le projet d'aménagement des bassins à flots. Courant novembre, nous avons donc rencontré à ce sujet et à leur demande, les représentants du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) M Bichon, responsable du projet et M Gabache, maître d'œuvre. Il s'agissait pour nous de faire valoir les remarques et suggestions des usagers des bassins, quelque soit leur présence sur le port.

Le cadre général

Le Port souhaitait recueillir les avis de la seule organisation représentant les usagers des Bassins à Flots concernant le projet d'aménagement des bassins, même si cette organisation avoue sa « faible » représentativité (nous sommes une grosse vingtaine d'adhérents sur environ 160 usagers). Les orientations que nous vous livrons tiennent compte des questions et propositions faites par l'AUBAF.

Les conditions et l'ambiance de cette entrevue ont été particulièrement bonnes : globalement, il ne s'agit pas de « virer » les habitants du port ni de transformer les antiques bassins en marina ultra moderne. Pas de flambée de prix exorbitante (la hausse sera inévitable mais raisonnable) donc. Les bassins devront rester un lieu du nautisme et de vie : « l'esprit » de voyage et d'entraide qui y règne devrait être préservé même si le Port reconnaît d'abord que du ménage doit être fait sur les bassins (épaves de voiture, trucs qui traînent etc) et surtout que l'intervention du privé dans l'aménagement du port ne garantit pas que la volonté des responsables du GPMB soit absolument respectée.

Bref, les bassins devraient rester un port accueillant et abordable, tourné vers le nautisme et le voyage. Dont acte.

Association des
Usagers des
Bassins
A
Flots

Hangar 26
Bassin à flots N°2
33300 Bordeaux

AUBAF.fr
Contact@aubaf.fr

Deux moments

Deux « étapes » vont présider à l'aménagement du port.

La première est à l'initiative et à la charge exclusive du GPMB.

premier point, l'aménagement sur l'eau. La capacité d'accueil des bateaux à flots sera portée à 300 (actuellement elle est de 160) par l'installation de pontons style marina sur pieux (actuellement sur corps mots) : une soixantaine de bateaux de 8 m une centaine de bateaux de 10 m et de 12 m, une trentaine de bateaux de 15 m. Eau et électricité seront présents. Nous avons eu confirmation de l'installation de toutes les infrastructures nécessaires à la plaisance : bacs de récupération des huiles et hydrocarbures, zones de déchets et de vidange des eaux noires, ponton d'escale et de réparations avec eau aux jetons et compteurs.

L'ensemble devrait être livré début 2013 sauf contraintes environnementales imposant un délai de près de 18 mois.

Second point, la construction du bâtiment dédié au nautisme qui se trouvera à l'entrée du port (face au Mc Do). C'est le port qui en a la maîtrise, tout comme les sanitaires (ancien transfo EDF sur le quai côté Le Compas) et les bureaux de Capitainerie. Le programme de construction et les appels d'offre seront menés courant 2011. Les travaux devraient commencer en 2013.

La seconde est remise entre les mains de promoteurs privés. Elle concerne la destruction et la reconstruction des hangars 27 et 29, ainsi que la construction d'un nouveau hangar entre les deux. Les trois bâtiments auront la forme d'un RDC réservé aux sociétés du nautisme et de deux étages consacrés à des logements et à du tertiaire. C'est le promoteur propriétaire qui gèrera les nouveaux bâtiments, qui en fixera les loyers même s'il devra remplir les conditions du cahier des charges imposé par le GPMB en particulier l'obligation de reloger l'existant en cas d'accord financier.

Le Compas Marin n'est pas oublié : c'est lui qui devrait assurer la partie maintenance navale du nouveau port. Zones de grutage, de stockage et de carénage, cale de mise à l'eau... rien n'est oublié, le tout avec certifications et labellisations environnementales. Est envisagé un port à sec et, plus hypothétique sans doute, une station d'avitaillement.

La question particulière de la voirie a occupé une longue partie de l'entretien. Nous avons tenu, en marge de la discussion sur l'avenir, à soulever des questions urgentes, en particulier la densité de la circulation le long du bassin 2 et la vitesse excessive des voitures.

Le port est conscient semble-t-il de l'acuité de ces questions mais n'envisagera pas d'engager de nouveaux travaux de sécurisation avant 2012, date de début de l'aménagement global des bassins. Dont acte.

Dans le futur, l'assurance que l'accès en voiture aux bateaux sera assuré même si les zones de stationnement ne seront pas forcément en bordure de quai. Avitaillement, chargement et déchargement des bateaux, mais aussi possibilité de laisser les voitures le temps d'un voyage ou d'une croisière, tout cela a été entendu.

Dernier point enfin que nous tenions à aborder, celui des écluses. Il concerne très directement le projet d'aménagement des bassins. Comment envisager de voir se confirmer la vocation nautique des bassins si leur accès est empêché par des écluses défaillantes ?

La première étape consistera cette année à faire un diagnostic précis de l'état des portes, seul poste aujourd'hui qui entrave le bon fonctionnement de l'ensemble. Nous y reviendrons.